



DEL N° D015/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Avril 2025

Date de convocation :

26/03/2025

Date d'affichage :

26/03/2025

Nombre de conseillers :

En exercice :	15
Présents :	12
Pouvoirs :	1
Votants :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0

L'an 2025 le 10 Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël BROQUET, Maire,

Présents :		
BROQUET Jean-Noël	GARCIA ALVAREZ Christiane	BOURDON Philippe
PINOY Jacques	JOLY Denis	CHABANE Michel
GÉNOS Cathy	VINCKIER Annick	CORREA Emmanuel
BLOIS Olivier	COLLINET Patricia	MARIE Emilie
TAQUET Sabine	BENIT Marie-Agnès	COURTECUISSÉ Charles
Absent(es) excusé(es) ayant donné(es) procuration :		
Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MARIE Emilie à Mme GENOS Cathy		
Absent(es) excusé(es) :		
Absent(es) non excusé(es) :		
Absent(s) : MM : CHABANE Michel, CORRÉA Emmanuel		
Secrétaire de séance :		
M. BOURDON Philippe		

Objet : DOTATION SCOLAIRE 2025/2026.

Vu la délibération n°014/2025 du Conseil Municipal en date du 10 Avril 2025 portant approbation du Budget Primitif **2025**,

Vu la commission des finances en date du 04 Avril 2025, proposant de ne pas modifier le montant par élève de la dotation scolaire et de laisser celui-ci à 38,00 € pour l'année scolaire **2025/2026**,

Et sur proposition de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Propose :

- De fixer le montant de la dotation scolaire pour l'année **2025/2026** et rappel les modalités de cette dernière comme suit :

La dotation scolaire pour l'année scolaire comprend :

- Les fournitures scolaires,
- Le papier pour les copieurs,
- Le matériel pédagogique.

et ne comprend pas :

- Les manuels scolaires,
- Les abonnements aux magazines,
- La location et la maintenance des copieurs,
- Les abonnements téléphoniques et internet,
- Les dépenses afférentes aux sorties et voyages scolaires (transports),
- L'acquisition éventuelle de mobilier et de matériel.

Rappelle :

- Que le montant de l'année **2024/2025** était de **38,00 €** par élève,

Informe :

- Que la commission des finances propose de laisser le montant par élève à **38,00 €** pour la période **2025/2026**.

Demande :

- Au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe** la dotation scolaire à hauteur de **38,00 €** par enfant pour l'année **2025/2026**,
- **Charge** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Madame Pauline CHOJCAN, directrice du groupe scolaire les Prés Verts, Madame Valérie KRIEBUS, responsable du Service de Gestion Comptable de WALLERS après exercice du contrôle de légalité de Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes.

Fait les jours mois et an susdits

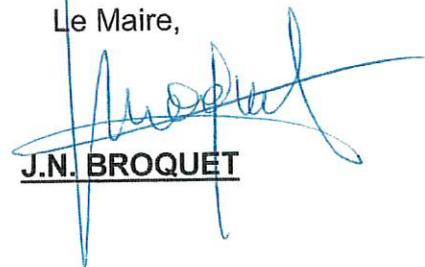
Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Philippe BOURDON



J.N. BROQUET



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Thun-Saint-Amant
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **DEL0152025**
 Objet : **DEL 015/2025 : DOTATION SCOLAIRE 2025/2026.**
 Type de transaction : Transmission d'actes
 Date de la décision : 2025-04-10 00:00:00+02
 Nature de l'acte : Délibérations
 Documents papiers complémentaires : NON
 Classification matières/sous-matières : 7.10 - Divers
 Identifiant unique : 059-215905944-20250410-DEL0152025-DE
 URL d'archivage : Non définie
 Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905944-20250410-DEL0152025-DE-1-1_0.xml	text/xml	866 o
Document principal (Délibération) Nom original : DEL152025.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905944-20250410-DEL0152025-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	553.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	14 avril 2025 à 14h51min07s	Dépôt initial
En attente de transmission	14 avril 2025 à 14h51min36s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	14 avril 2025 à 14h57min35s	Transmis au MI
Acquittement reçu	14 avril 2025 à 15h00min27s	Reçu par le MI le 2025-04-14